

La Communauté germanophone (site)

« 1914 La 1ère Guerre mondiale

En 1914 commence la Première Guerre mondiale, qui perturbe durablement les relations entre l'Allemagne et la Belgique. L'Allemagne viole la neutralité belge, fusille plus de 3.000 otages belges, fait de la Belgique un territoire de guerre, et tente de diviser le pays par sa politique d'occupation. Dans cette guerre, les hommes des arrondissements d'Eupen et de Malmédy sont enrôlés comme soldats allemands.

L'Allemagne perd la guerre. La Belgique humiliée exige réparation. Le Traité de Versailles préconise que les arrondissements allemands d'Eupen et Malmédy soient annexés à la Belgique mais seulement après une « consultation populaire ». Cette consultation populaire n'est ni libre, ni secrète, ni sans ingérence : les gens se sentent trahis. En 1929, plus de 75% des électeurs votent pour des partis qui se mobilisent pour un nouveau vote populaire juste.

Les années 1920

La Belgique met en place un régime transitoire sous le lieutenant-général le Baron Baltia. Ses instructions sont : pas de problèmes et si possible, peu de frais. La politique menée par la Belgique dans les années 20 est plutôt malheureuse : la Belgique tente même de vendre les cantons d'Eupen et Malmédy à l'Allemagne en 1926. La culture allemande est tolérée, mais non activement encouragée. La population se divise. Une partie des citoyens veut un nouveau vote populaire équitable. L'autre partie est prête à s'adapter à la nouvelle patrie.

1933

Quand Hitler accède au pouvoir en Allemagne en 1933, cela a des répercussions aussi dans les cantons de l'Est. Jusqu'alors, une seule question fondamentale orientait les discussions politiques : était-on pour le retour vers une Allemagne démocratique, ou voulait-on rester dans une Belgique démocratique ?

La prise de pouvoirs par les national-socialistes confronte les gens à une nouvelle question : optent-ils pour les valeurs d'une libre démocratie ou pour une dictature fasciste ?

Aujourd'hui cette décision nous semble facile, parce que nous savons combien la dictature nazie méprisait l'être humain. Mais dans les années trente beaucoup de gens se sont laissé éblouir par les dictatures fascistes – aussi dans les cantons de l'Est.

Les deux groupes d'opinions, appelés pro-allemands et pro-belges, étaient de force égale peu de temps avant la Seconde Guerre mondiale.

1940

L'armée allemande envahit la Belgique le 10 mai 1940. Huit jours plus tard, Hitler annexe Eupen - Malmédy. C'est complètement contraire aux droits des peuples. Malgré tout, les habitants des cantons de l'Est ont les mêmes droits et obligations que les citoyens du Troisième Reich.

Le gouvernement belge ne réagit pas – jusqu'en 1944. Il tolère l'annexion. Beaucoup de Belges de l'Est acclament les troupes allemandes. Les pro-belges sont menacés de dénonciation et de déportation.

Mais en 1942 le climat change. Les gens font concrètement l'expérience de la dictature méprisante de l'humain, par les poursuites, la surveillance et le contrôle total. Les hommes doivent s'enrôler pour l'Allemagne. Plus de 3.000 sur les 8.700 soldats ne reviennent pas. Cela fait à peu près 40 pour cent.

1944

En septembre 1944 les cantons de l'Est sont libérés par les troupes alliées. L'état belge reprend à nouveau la souveraineté. Peu de temps après, le 16 décembre 1944, l'Eifel belge et la Wallonie Malmédienne sont à nouveau profondément dévastés par l'Offensive des Ardennes. Le degré des ravages est de 100% pour les villes St Vith, ou des villages comme Rocherath, Faymonville, Büllingen ou Recht. Beaucoup de civils perdent la vie.

Les années 1940 et 50

En Belgique, la haine de l'occupant allemand est grande après 1944. Celui qui avait collaboré avec l'ennemi ou avait commis des crimes contre l'humanité, devait être puni. Une vraie hystérie de purification se déclenche, qui s'empare aussi des cantons de l'Est. Le Gouvernement adopte la position que l'annexion était non valide du point de vue du droit international public. Les Belges de l'Est devaient donc être condamnés selon les mêmes critères que les Belges de la Belgique occupée. Et dans cette logique, ils auraient, en tant que Belges, collaboré avec l'ennemi.

Les conséquences sont graves : un adulte sur deux est poursuivi, un sur six interné ou emprisonné, en 1946, un électeur sur deux est interdit de vote, un sur vingt est accusé, un sur quarante est condamné. Les gens sont appelés à dénoncer leurs concitoyens. La Belgique exprime sa méfiance à l'égard de toute une génération.

Assimilation

Le remède politique ne pouvait être qu'une assimilation absolue. Avant tout, comme la langue et la culture allemande étaient souvent assimilées en bloc au nationalisme allemand voire même au national-socialisme, elles devaient donc disparaître de la vie sociale dans les cantons de l'Est.

Seule la langue française devait dominer.

Les années 1960 et 70

Les lois sur l'emploi des langues en matières administratives, au début des années soixante, et la première réforme de l'Etat au début des années septante, mènent à la reconnaissance aussi de la région de langue allemande. Mais le souvenir de la Seconde Guerre mondiale est encore vif.

La Belgique craint de donner trop d'autonomie aux germanophones.

Pour sa part, la Communauté germanophone a des craintes aussi : Les Belges les accepteront-ils, s'ils revendiquent le maintien de la langue allemande ? L'unilinguisme menace-t-il les générations futures? Pourront-ils alors s'intégrer dans la Belgique? La désignation « Communauté germanophone » est donc née d'un compromis : pour la démarquer de l'Allemagne, mais en faisant profession d'appartenance à la langue et culture allemandes.

1981 d'aujourd'hui (sic)

L'installation du premier gouvernement et le transfert de la compétence de l'enseignement font grandir l'autonomie – ainsi que la conscience des germanophones de leur citoyenneté belge.

Entre 1994 et 2005 la Région wallonne transfère à la Communauté germanophone plusieurs compétences régionales: la protection des monuments et sites, la politique de l'emploi, ainsi que la tutelle et le financement des communes germanophones.

La Communauté germanophone souhaite le transfert d'encore plus de compétences régionales, entre autres l'aménagement du territoire et l'urbanisme. »

Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Abteilung Allgemeine Dienste, [Dossier pédagogique : la Communauté germanophone – la Belgique inconnue ?](#), 2-4 dans [inurl:dg?????????????????.be histoire annexion], http://www.dg.be/fr/portaldata/20/resources/downloads/expodg_dossier_ecoles.pdf (Consulté le 7 août 2015)